

Delibération du Conseil Municipal - Séance du 23/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	8

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/03/2023
Mise en ligne sur le site internet le 24/03/2023

L'an 2023, le 23 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/03/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : GIRALDO Ludivine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. MILLET Jean-Luc à M. DOUCET Yann
Excusé(s) : Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D23_011 – Prise de compétence " Etude de transfert pour la prise de compétence eau potable et assainissement "

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1301 du 28 octobre 2019 portant approbation des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire ;

Vu la loi NOTRe ;

Vu la loi 3DS ;

Vu le transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant la volonté de la communauté de communes d'anticiper le travail préparatoire à la prise de compétence par l'accompagnement d'un bureau d'études sur tous les aspects induits à la prise de compétence ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°010 2023 en date du 23 février 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire ;

Vu la notification de prise de compétence de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire en date du 10 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise de compétence « Etude de transfert pour la prise de compétence eau potable et assainissement »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2023

Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie